

[Text]

1970s when Canada stopped tracking the average tax policies of, say, the European Community countries and actually dropped its tax revenues at the federal level fairly substantially.

They stayed down from 1976 through to the early 1980s. That is why we had to have a series of tax increases in the 1980s. We tried to catch up. What we are dealing with, to a large degree, is the forgone revenues that were lost at that time and the interest that is being paid on them.

Certainly the deficit must be brought down. The question is who should bring it down. Bill C-69 says that the deficit should be brought down by the unemployed, by the poor and the sick.

Senator Bolduc: Come on!

Mr. Hunsley: I think we should look at a policy that says that the people who pay for the deficit should be those in the labour force, people who have income and wealth. That is the way to look at dealing with the deficit. As one example, sir, we have a very affluent baby-boom generation in this country. The OECD points out that the baby-boom generation is going to be the richest generation in the history of the world. Canada has a very large and affluent baby-boom generation. We are subsidizing the retirement savings of the baby-boom generation through tax deferrals from registered pension plans and RRSPs at a level which this year will cost the federal government more than its cash deficit. Therefore, there are other ways to respond to the deficit than cutting out these programs.

Senator Bolduc: I would like to put the impact of this bill in perspective. Changes in transfer payments will amount to less than 1 per cent of the total provincial revenues this year. This year it is less than 1 per cent and next year it will be a little over 1 per cent. You are talking in a very dramatic way about the consequences of this bill. I have difficulty conciliating that with what you have asserted. Do you have a comment about that?

Ms. Sims: When the provinces work out their budgets, particularly for medical care and Canada Assistance Plan the latter are 50-cent dollars, they are shareable. The provinces do not transfer monies from other parts of the budget into that area. Historically, provinces do not spend money that they cannot recapture from the federal government in the area of welfare assistance and services, because it is within a shared cost agreement. When it was introduced it was open ended. The whole principle of it was to be open ended so it could fluctuate with the economy. From the point of view of welfare, the fact that perhaps it may be a small proportion of the provincial budget and that the change is less than 1 per cent does not affect the reality of expenditure and budget allocation in a province.

[Traduction]

avec ces régimes. Nous devrions examiner plutôt ce que nous avons fait avec les politiques fiscales vers le milieu des années 70 lorsque le Canada a cessé de suivre par exemple les politiques fiscales des pays de la Communauté européenne et que nos recettes fiscales fédérales ont diminué considérablement.

Les recettes fiscales sont demeurées peu élevées de 1976 au début des années 80. C'est pourquoi nous avons dû augmenter les taxes à plusieurs reprises dans les années 80. Nous avons tenté de rattraper le temps perdu. Dans une large mesure, nous essayons de rattraper les recettes que nous avons perdues à l'époque et l'intérêt que l'on paie sur ces dernières.

Il est certain qu'il faut réduire le déficit. Reste à savoir qui devrait payer pour le réduire. Le projet de loi C-69 stipule que ce sont les chômeurs, les pauvres et les malades qui doivent en faire les frais.

Le sénateur Bolduc: Allons donc!

M. Hunsley: À mon avis, nous devrions envisager une politique selon laquelle les gens qui paieraient pour le déficit seraient ceux qui font partie de la main-d'œuvre active, ceux qui ont un revenu et qui sont en santé. Voilà comment nous devrions nous attaquer au déficit. Par exemple, nous avons au Canada une génération du babyboom qui vit dans l'aisance. L'OCDE fait remarquer que la génération du babyboom sera la génération la plus riche dans toute l'histoire du monde. Au Canada, nous avons une importante génération du babyboom qui vit dans l'aisance. Cette année, il en coûtera au gouvernement fédéral un montant supérieur à son déficit de trésorerie pour subventionner l'épargne-retraite de la génération du babyboom grâce à des reports d'impôt des régimes de pension agréés et des RÉER. Il existe donc d'autres façons de réduire le déficit sans sabrer dans les programmes sociaux.

Le sénateur Bolduc: Permettez-moi de remettre en perspective les conséquences du projet de loi à l'étude. Les changements apportés aux paiements de transfert s'élèveront à moins de 1 p. 100 des recettes totales provinciales cette année. Cette année, elles s'élèveront à moins de 1 p. 100 et l'an prochain, à un peu plus de 1 p. 100. Vous dramatisez les conséquences du projet à l'étude. J'ai de la difficulté à concilier cela avec ce que vous avez dit. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

Mme Sims: Lorsque les provinces préparent leurs budgets, elles n'allouent que 50 p. 100 du coût des programmes, notamment dans le cadre du Programme de soins de santé et du Régime d'assistance publique du Canada, puisqu'il s'agit de programmes à coûts partagés. Les provinces n'auront pas à chercher d'argent dans d'autres éléments du budget pour ces programmes. Par le passé, les provinces n'ont pas consacré d'argent qu'elles ne pouvaient récupérer du gouvernement fédéral dans le domaine des services d'assistance publique et de protection sociale, car il s'agit de programmes à frais partagés. Lorsque ces programmes ont été mis en place, ils étaient extensibles. Le principe était d'avoir un programme extensible de sorte qu'il puisse fluctuer avec l'économie. Du point de vue de l'assistance sociale, le fait qu'il représente peut-être un petit pourcentage du budget provincial et que le changement est de moins de 1 p. 100 n'affecte pas la réalité des dépenses et de l'enveloppe budgétaire d'une province.